

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 375 Rect.

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 19

À la dernière phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« la maîtrise de la captation et du stockage du dioxyde de carbone, notamment par les végétaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le captage et le stockage du CO2 ne doivent pas être dans les priorités du Grenelle. Ce sont des techniques encore mal maîtrisées qui ne répondent que très partiellement à l'enjeu.